



Cosignataire d'un pret revolving

Par **doulie**, le **04/12/2013 à 16:39**

Bonjour,rnrnMon ami était avec une femme pendant 5 ans et elle a fait un pret revolving à son nom porpre et mon ami comme cosignataire.rnOr depuis ils se sont séparés et elle s'est remariée, elle a gardé ce pret et aujourd'hui elle ne paye plus les mensualités.rnrnMon ami a payé la totalité du pret lors de leur séparation mais il n'a pas cloturé ce dernier, il ne savait pas que c'était un pret revolving et comme il est au nom de son ex amie il ne peut rien faire.rnrnAujourd'hui notre relation est en danger, on ne peut pas faire de projets et voir l'avenir du fait qu'il traîne un boulet derrière lui.rnrnComme faire pour qu'il ne soit plus cosignataire de ce pret ?rnrnMerci pour votre aide.rnrnDoulie

Par **SPJ Gestion**, le **12/12/2013 à 20:27**

Bonsoir,rnrna-t-il signé le prêt ? étaient ils mariés ou uniquement en concubinage ?rnrnA vous lire,rnrnBien à Vous,rnrnSPJ Gestionrnrnxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **moisse**, le **13/12/2013 à 17:08**

Bonjour,rnEn tout état de cause la caution a une durée de vie limitée dans le temps.rnIl faut donc commencer par identifier le type de caution, simple ou solidaire plus vraisemblablement, vérifier si l'organisme financier informe régulièrement la caution sur l'état du crédit et les incidents de paiement.rnEt prendre connaissance de la date de fin d'engagement.